

Le Comité Central dénonce les indignes procédés d'amalgame, procédés dont Bleibtreu et Lequenne sont cputumiers, entre nos positions politiques et celles des "droitiers" qui participèrent à la fondation du Rassemblement Démocratique Révolutionnaire". Mais, si le Parti a justement condamné l'orientation politique de cette tendance qui abandonnait le programme de la 4<sup>o</sup> Internationale, le Comité Central doit souligner que tous ceux qui appartenaient à cette tendance droitiste de notre parti, y compris même Parrot et Lequenne, ne se sont jamais dérobés à leurs responsabilités devant la répression, et n'ont jamais rompu la solidarité du Parti, lorsqu'ils y appartenaient, face à la répression policière.

+  
+ +

L'attitude des organismes dirigeants du parti face à la répression a été correcte.

1) Le camarade Renard a pris dès sa première convocation par la Brigade Criminelle, la responsabilité politique exclusive de la déclaration du Bureau Politique sur la révolution algérienne.

2) Tous les militants convoqués ont été invités, en application de la règle élémentaire de comportement d'un militant ouvrier face à la police, à ne répondre aux interrogatoires de la police qu'en déclinant nom, prénom et qualité se refusant à toute autre déclaration. Cette position est juste parce qu'elle s'inscrit dans la lutte pour le respect d'une des garanties démocratiques les plus élémentaires : le refus de répondre aux interrogatoires sans la présence d'un avocat.

3) Bleibtreu et Lequenne, en violation des décisions prises, ont de surcroît signé leurs interrogatoires, signature qui n'est pas obligatoire, loin de là, devant la police.

4) Pour la défense des libertés démocratiques, défense des droits de l'accusé ou de l'inculpé éventuel, le Parti a pris l'initiative : refus de répondre aux convocations de la police après que le camarade Renard ait pris la responsabilité politique de la déclaration du B.P.

Par cette initiative le Parti a exprimé publiquement sa solidarité avec la campagne qui se développe contre les méthodes illégales de la police : oui, il faut combattre que soient respectées les garanties de l'instruction. Seuls sont légaux et valables les interrogatoires menés par le juge d'instruction en présence d'un avocat. L'ingérence des méthodes policières doivent être bannies de l'instruction.

C'est une nécessité élémentaire pour le Parti révolutionnaire d'être à l'avant-garde de la campagne qui se développe pour les garanties de l'instruction.

Lequenne

Seuls Bleibtreu Fontanel et ont, selon leurs propre déclaration, obtempéré aux convocations de la Police Judiciaire. Est-il besoin de commenter longuement les mobiles qui les ont poussés devant le combat pour le respect des droits démocratiques à reculer face à la répression de l'appareil de l'ennemi de classe?

5) La direction du Parti demanda au seul Fontanel, par suite de son état de santé, d'indiquer qu'il n'avait eu aucune participation à la rédaction et la confection du journal depuis plus d'un an.